



Indu Allocation spécifique de solidarité

Par **yodav**, le **18/11/2012 à 14:16**

bonjour,

j'ai perçu l'ASS en août 2009, mon mari a créé une sarl et ne percevait pas de salaire en 2009.

En 2010, mon allocation a été prolongée, mon mari avait un salaire de 600 €

Début 2011, les assédic me demandent de leur rembourser un indu d'un montant de 1 881 €, qui correspondent à 145 € que je n'aurais pas dû toucher du fait de mon statut de conjointe collaboratrice (pourtant sans salaire). Le problème c'est que s'ils m'avaient prévenue dès 2009, j'aurais avec mon mari demandé un complément de RSA, parce qu'avec 600 € et 300 € d'ASS, ce n'était pas beaucoup à 2. L'erreur vient d'eux en plus, car je leur avais donné tous les documents justifiant de mon statut dès août 2009

Depuis, le TP me réclame cette somme, j'ai écrit 3 recommandés aux ASSEDIC sans réponse.

que puis-je faire ? MERCI

cordialement à tous